



## Visite médicale d'embauche

Par **sazamyzi**, le **06/02/2013** à **17:05**

Bonjour,

Je suis dans une SSII depuis presque un an, et je n'ai jamais fait de visite médicale, on ne m'a jamais convoqué pour aucune visites, alors que la grande majorité des collaborateurs l'ont faite.

Je me demandais donc si cela était un motif de rupture de contrat ?

Souhaitant demander une rupture conventionnelle à mon employeur, peut-on utiliser le fait que je n'ai jamais fait de visite médicale pour l'inciter à accepter ma rupture (sans lui mettre la pression puisque je sais qu'il faut l'accord des 2 partie) et pour éviter qu'il me propose de démissionner.

Contrairement à ce qu'on peut penser ce n'est pas pour avoir des indemnités mais surtout pour avoir les assedic, chose que je n'aurai pas si je démissionne.

merci d'avance

Par **DSO**, le **06/02/2013** à **19:12**

Bonjour,

L'absence de visite médicale d'embauche peut justifier une rupture du contrat aux torts de

l'employeur, mais cela ne vous donnera pas droit à l'indemnisation par Pôle emploi.

Cordialement,  
DSO